

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 29 Juin

## EN ALLEMAGNE

La situation en Allemagne ne change guère. Les résultats déjà connus des ballottages ne modifient pas sensiblement les positions acquises au premier tour.

Sur 341 députés définitivement connus, on en compte 173 hostiles à la loi militaire et 168 partisans de cette loi. Il reste 56 ballottages sur lesquels 16 appartiennent sans conteste aux militaristes qui peuvent donc d'ores et déjà compter sur 184 voix au moins. Ce que donneront les 40 ballottages douteux, on ne le peut savoir exactement, mais peu importe. Il est maintenant certain que la majorité ne sera que de quelques voix dans un sens ou dans l'autre, et, dans ces conditions, il nous semble que la loi sera votée.

Le gouvernement impérial, en effet, est prêt à toutes les concessions pour emporter le vote. Il fera tous les sacrifices possibles afin de triompher sur ce point et gagnera ainsi les quelques voix qui lui sont nécessaires. Mais une telle victoire ne sera guère glorieuse et l'empereur Guillaume y puisera de sérieux sujets de réflexions. L'expérience qu'il vient de tenter ne lui a pas été favorable : il a voulu se rendre compte de sa puissance, de son autorité sur son peuple et le résultat est singulièrement instructif.

Une seconde victoire semblable et c'en serait fait de la puissance impériale. Nul doute, d'ailleurs, que le kaiser ne se le tienne pour dit et ne prenne la sage résolution de se laisser moins entraîner par son imagination tant soit peu excentrique.

Que s'il regarde en arrière et mesure le terrain perdu, irrémédiablement perdu dans ses dernières années, il comprendra qu'il est temps de changer de politique et de consacrer tous ses soins, toutes sa diplomatie à garder le terrain qui lui reste. Le triomphe éclatant des socialistes est la caractéristique de cette campagne. Ils se sont affirmés cette fois comme un parti puissant avec lequel il

faut sérieusement compter. Ils ne sont toujours qu'une minorité, mais une minorité qui gagne chaque jour de la force et qui, admirablement organisée, profite toujours des moindres fautes de ses adversaires.

Guillaume II a encore en mains de belles cartes. Il est toujours aimé, il est toujours respecté, les sentiments d'obéissance à son égard sont toujours vivants. L'Allemagne est essentiellement royaliste, mais en ce moment elle est inquiète. Elle se demande avec anxiété où son jeune souverain veut la conduire et elle se méfie. Tout le monde désire la paix en Allemagne, comme en France, comme partout en Europe. Que le petit-fils de la reine Victoria affirme hautement ses intentions pacifiques et donne des gages certains de ses affirmations, il s'en trouvera bien et tout le monde avec lui.

Un échec qui ne sera pas moins sensible à l'empereur Guillaume que son échec électoral, c'est la rupture des négociations entre la Russie et l'Allemagne en vue de la conclusion d'un traité de commerce. Cette nouvelle sera accueillie avec une grande satisfaction par tous les cercles commerciaux français. C'était là une grosse question à laquelle l'empereur tenait beaucoup : il avait tout mis en œuvre pour obtenir une solution suivant son cœur. Il n'a pas réussi et nous n'avons qu'à nous en féliciter. Les alliances commerciales rapprochent singulièrement les peuples et nous n'avons rien à redouter plus qu'un rapprochement de l'Allemagne et de la Russie.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### Le Budget de 1894

On a distribué lundi le rapport général de M. Antonin Dubost sur le budget de 1894. C'est un document de 401 pages débutant par des considérations générales qui expliquent et justifient les augmentations de dépenses.

Le rapporteur cherche les causes qui rendent difficiles l'établissement du budget de 1894. Il

constate que depuis 1871 jusqu'en 1892 les impôts nouveaux se sont élevés à 850 millions. Il a été opéré pour 441 millions de dégrèvement ; il reste donc pour les impôts nouveaux 417 millions.

Les plus-values obtenues sur l'ensemble des impôts s'élevaient à la fin de 1891 à 665 millions.

Les ressources nouvelles s'élèvent à 1 milliard 82 millions, ce qui permet de faire face aux emprunts et aux augmentations de dépenses.

Après avoir traité l'équilibre budgétaire, de la liquidation de la caisse des chemins vicinaux, de celle des collèges, lycées et écoles primaires, le rapporteur passe en revue des innovations contenues dans la loi de finances.

Rappelons que la commission a réalisé sur le projet qui lui était présenté par le gouvernement 10 millions 400,000 francs d'économies, qu'elle a décidé d'affecter au paiement en capital, à la place de l'annuité prévue, des subventions accordées aux communes pour satisfaire à leurs emprunts scolaires.

Le budget s'élève en dépenses à 3 milliards 438 millions 251,969 francs ; en recettes, à 3 milliards 438 millions 926,876 francs.

Après avoir entendu MM. Dupuy et Paytral, qui se sont mis d'accord avec elle, la commission du budget a décidé que la Chambre serait invitée à ouvrir aujourd'hui, à deux heures, la discussion du budget de 1894.

Dès dimanche, le rapport général de M. Dubost a été distribué aux députés.

A partir de vendredi ou samedi, la commission demandera à la Chambre de tenir deux séances par jour.

On croit que la discussion du budget et des vingt-cinq amendements qui s'y rattachent pourra être close avant le 14 juillet.

Le Sénat pourrait ainsi discuter le budget quelques jours après la fête nationale.

Sans attendre le vote final du Sénat, sur la réforme des boissons, la commission du budget, qui discutait cette réforme à titre officieux, a pris des résolutions définitives en adoptant le texte antérieurement adopté par M. Salis, qui, déjà rapporteur spécial de cette réforme à l'occasion du budget de 1893, a été réélu rapporteur à l'unanimité.

Le texte présenté par M. Salis et adopté par la commission diffère du texte du Sénat sur un certain nombre de points.

En ce qui concerne le droit sur l'alcool, le Sénat a voté 195 fr. par hectolitre ; la commission du budget serait disposée à admettre 200 fr. pour compenser la suppression de l'impôt de 10 centimes par hectolitre imposé par le Sénat aux négociants en gros.

seulement, les meubles renversés, le cordon de sonnette brisé, le désordre de cette chambre toujours si élégante, attestaient qu'une lutte avait eu lieu entre la victime et l'assassin.

M. L... restait immobile au milieu de la pièce, pendant que Bernier, tremblant de peur, demeurait stupide derrière lui.

Le maire réagit bientôt contre cette première impression de terreur.

— Le docteur Barème demeure à cinq minutes d'ici, dit-il d'une voix altérée, allez le chercher, vite, vite.

Le fermier se hâta d'obéir et sortit. M. L... ne fut pas longtemps seul dans la chambre du crime. Il entendit des bruits de voix sous la fenêtre. C'étaient les gendarmes qui arrivaient et auxquels Bernier montrait le chemin, le commissaire de police suivant. On allait pouvoir commencer l'enquête préparatoire.

Jusqu'à la venue du juge d'instruction, les personnes présentes répondaient de l'exactitude du procès-verbal. Pendant que le commissaire le dressait, le brigadier fouillait la maison, car il fallait trouver le motif de cette solitude désolante.

La maison était vide, pas un domestique. — Mais où est Gertrude, demanda M. L... terrifié à la vue du désastre qui accablait des gens qu'il aimait.

Gertrude était la fille de la marquise. Elle avait huit ans. Sa chambre étant peu éloignée de celle de sa mère, il était impossible que l'enfant n'eût pas entendu les cris et les détonations. Cependant on ne put parvenir à la trouver. Dans son lit, on voyait encore la place de son petit corps, mais la

La démission du préfet de Seine-et-Oise  
Des divergences se sont produites au cours de ces dernières semaines, entre le comité organisateur du banquet Hoche et certaines personnalités politiques du département de Seine-et-Oise.

M. Maret, sénateur, avait refusé d'y assister par la raison que ces invitations avaient été restreintes à une catégorie de républicains.

M. Bargeton, préfet de Seine-et-Oise, se plaçant au même point de vue, s'était rendu au ministère de l'intérieur pour expliquer à M. Dupuy que cette attitude était de nature à compromettre la majorité républicaine dans le département. M. Dupuy décida alors que ce fonctionnaire n'assisterait pas au banquet.

La nouvelle de cette abstention s'étant répandue à Versailles, plusieurs des organisateurs du banquet demandèrent une audience au Ministre, qui, après les avoir entendus, donna l'ordre, par dépêche, au préfet, de représenter le gouvernement au banquet.

A cette dépêche, le préfet de Seine-et-Oise répondit par une autre, dans laquelle il déclarait au ministre de l'intérieur qu'il lui était bien difficile de revenir sur la décision qu'il avait prise après en avoir conféré avec lui.

M. Dupuy fit demander M. Bargeton au téléphone et lui renouvela l'ordre de se rendre au banquet ; sur quoi, M. Bargeton répondit en donnant sa démission qui fut acceptée.

M. Maret se propose d'interpeller le gouvernement à ce sujet.

### Les Conserves de viande

Voici l'exposé des motifs du projet de loi tendant à la constitution d'un approvisionnement de 60,000 quintaux de conserves de viande :

Le gouvernement, d'après le vœu manifestement exprimé par la Chambre des députés à la séance du 17 juin dernier, s'est engagé à faire fabriquer la plus grande quantité possible de conserves de viande par l'industrie privée et par les usines de l'Etat qui sont à la disposition des ministres de la guerre et de la marine.

D'autre part, le ministre de la guerre a estimé à 60,000 quintaux environ le nombre de quintaux de conserves qu'il pourrait faire fabriquer par anticipation au titre de 1894 et 1895. Il est entendu que les budgets de 1894 et 1895 subiront une diminution de ce fait, les quantités de conserves de viandes à acheter pendant ces deux années devant être diminuées de 30,000 quintaux chacune, par suite du transport de crédits qui est fait en 1893. La diminution à apporter au budget de 1894 sera de 4,050,000 fr.

robe n'était plus là.

Elle aura eu peur, j'en suis sûr murmura M. L...

Il voulut lui-même continuer la recherche. Evidemment, saisie par l'épouvante, l'enfant avait pris la fuite. On visita le rez-de-chaussée, le jardin. Gertrude n'y était pas. Fallait-il donc admettre que le malfaiteur, instruit de l'absence du marquis, avait voulu tuer Mme de Courrance, dévaliser la maison et enlever la petite fille.

Au premier coup d'œil, il était aisé de voir que le vol n'avait pas été le mobile du crime. Dans un coffre, les bijoux de la marquise étaient avec une collection de camées assez précieuses à leur place sur la cheminée du salon.

Le docteur Barème arriva. Il fit porter le cadavre de Mme de Courrance sur le lit, après avoir lavé les plaies avec soin, il procéda au pansement des blessures. Il y en avait une peu grave à l'épaule. La balle du revolver avait traversé les chairs sans produire de profonds ravages. L'autre blessure, au contraire, avait été très forte. La balle était entrée dans la poitrine traversant le cœur.

On ne pouvait pas dire que la marquise fut belle, mais le charme exquis de sa personne lui avait fait autant d'admirateurs que d'amis. Son mari en avait toujours souffert, bien qu'il l'adorât. Non seulement qu'elle fut coquette, mais il appartenait à cette classe de gens effroyablement jaloux, qui voient le mal partout et imputent le crime à un sourire.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 1

## La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

### PROLOGUE

I

#### L'ASSASSINAT

Le 10 juillet 1880, la charmante ville de Beaumont-du-Périgord (Dordogne) fut mise en émoi par un événement tragique dont les suites passionnèrent la France pendant quelques jours. Au milieu de la nuit, un cultivateur, dont la maison était adossée à celle de M. le marquis de Courrance, entendit des cris déchirants sortir du jardin de ce dernier, puis, coup sur coup, trois détonations éclatèrent suivies de nouveaux cris, enfin le silence se fit, et quelques lumières qui brillaient chez le marquis s'éteignirent subitement.

Les gens de la campagne sont braves généralement. La nature est meilleure conseillère que la ville ; ce n'est pas la corruption native des cités. Le cultivateur, qu'on appelait familièrement le père Bernier, se leva, alluma une lanterne, et, sortant de chez lui, alla droit chez le maire.

Il fallut quelque temps pour éveiller M. L..., le premier magistrat de la commune. Il descendit rapidement dans la salle basse où l'on avait fait en-

trer le père Bernier, et lui demanda le motif de cette visite nocturne. Le maire pâlit en entendant le récit du fermier. En effet, il était l'ami de M. de Courrance et sans doute un crime venait de se commettre.

— Allez avertir le brigadier de gendarmerie que je l'attends, dit M. L... à son domestique. Je suis sûr qu'un malheur est arrivé, dit-il en s'adressant au père Bernier.

En attendant l'arrivée des gendarmes, M. L... et le père Bernier se rendirent en toute hâte au château.

Très agités, les deux hommes montèrent l'escalier de fer forgé qui conduisait aux appartements du marquis et de la marquise. Partout le silence complet.

— Vous avez rêvé, Bernier, reprit M. L... en ouvrant la porte de la salle à manger.

Le maire était l'un des habitués de la maison, les êtres lui en étaient donc familiers. Il allait droit de vant lui, sans la moindre hésitation, mais de plus en plus étonné de la solitude qui l'entourait, solitude vraiment inexplicable.

Parvenu au milieu du salon, il s'arrêta court : la chambre de la marquise était ouverte, une portière déchirée pendait en travers du seuil, M. L... s'élança et faillit tomber à la renverse devant le spectacle effrayant qu'il aperçut, si tristement éclairé par la lueur blafarde de la lanterne sourde : la marquise de Courrance gisait sur le parquet dans une mare de sang.

Elle était morte.

Le sang rougissait par plaques son peignoir de nuit. Rien n'annonçait que la marquise eût été frappée dans son sommeil, le lit n'était pas défait,

Pour obtenir le résultat demandé, il serait nécessaire que le Parlement mit immédiatement à la disposition du ministre de la guerre un crédit spécial de 10 millions 800,000 francs. L'objet du projet est donc de demander l'ouverture sur l'exercice 1893, du crédit précité de 10 millions 80,000 fr.

Voici maintenant le texte du projet de loi qui a été distribué aujourd'hui :

Il est ouvert au ministère de la guerre, au titre de première section de dépenses ordinaires du budget, exercice 1893, un crédit extraordinaire de 10 millions 800,000 fr., qui sera inscrit et réparti ainsi :

Chapitre 74. — Fabrication de conserves de viande par l'usine Billancourt, 75,000 fr.

Chapitre 75. — Fournitures de conserves de viande par l'industrie privée, 10 millions 725,000 francs. Il sera pourvu à ces crédits au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1893.

**AU DAHOMEY**

On télégraphie de Lagos : « Des émissaires de Behanzin sont arrivés ici mardi au soir.

» Behanzin est très irrité du récit inexact qui a été fait des récentes négociations avec le général Dodds.

» Le général Dodds, au lieu d'entreprendre des négociations, exigea que Behanzin envoyât son chef principal à Whydah.

» Behanzin envoya son chef Chidingar, qui fut chargé de dire au roi de se rendre à Allada avec quelques personnes de sa suite afin de traiter avec le général.

» Behanzin répondit que cela était impossible en temps d'hostilités. Le général écrivit au roi qu'Abomey-Kalavy, Whydah, Godomey et Savy étaient devenus pays de protectorat. Le pays n'appartenait pas à l'origine aux Dahoméens, mais aux tribus de Païtah.

» Le général voulait exiler le roi au Sénégal.

» Cette lettre fut communiquée aux princes, aux chefs, aux capitaines et au peuple. Tous, à l'unanimité, déclarèrent que le roi ne quitterait le pays que quand tous les Dahoméens seraient annihilés.

» Pendant les négociations, les Français ont attaqué et brûlé les îles de Daysinho et de Wasugan. Ils ont perdu dix officiers dans le combat.

» Le roi désespère de faire un traité de paix avec les autorités de Whydah, à cause du préjugé qui règne dans le pays. Il a donné à des émissaires les pouvoirs pour traiter directement avec le président Carnot.

» Il fait un chaleureux appel à l'honneur du peuple français. Il demande les conditions justes et honorables qui sont dues à un souverain indépendant qui ne se livre pas à des guerres d'agression, mais qui défend ses foyers et son pays.

» Il exprime sa confiance dans l'esprit de justice et d'honneur de la nation française.

**La situation à Madagascar**

Marseille, 27 juin.

Les nouvelles de Madagascar sont peu favorables. La sécurité de nos colons est loin d'être garantie. Une troupe de bandits a failli assassiner M. Doerer, directeur de l'exploitation agricole d'Ivato ; ils ont envahi sa maison et ont tout saccagé. M. Doerer a pu se sauver.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

50

LE

**GARÇON DE JEU**

PAR JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

LA DEVINERESSE

XVIII

Mais tout à coup la fenêtre s'éclaira de nouveau.

Un personnage qu'il reconnut aussitôt parut tout droit dans la lumière.

Puis, avant que Williams eût pu faire un mouvement, pousser un cri, une détonation retentit.

D'une pièce, de toute sa longueur, l'homme tomba et tout s'éteignit.

Williams, affolé, éperdu, se précipita.

Williams s'était lancé en avant, guidé par une plainte sourde que le silence de la nuit rendait sinistre, la chair hérissée par l'horreur. Ce qu'il redoutait était arrivé. Le duc s'était fait justice lui-même. Son père râlait à quelques pas de lui, pour ainsi dire. De voleur, de vagabond, il était devenu parricide. Quelle destinée que la sienne. Ses cheveux se hérissaient sur son front, et ses

Les Hovas prennent chaque jour une attitude plus offensive ; ils ont fortifié Ambohimarina et y ont placé six canons nouveau modèle et une garnison de deux mille hommes bien armés. Tout cela en secret.

Maintenant que les positions sont bien établies, les Hovas ne se gênent plus. Dans l'entourage de la reine, c'est à qui montrera, contre nos résidents, la plus grande hostilité.

Un haut personnage disait tout récemment : « Les Français, bientôt, nous les mangerons comme des bœufs gras. »

Le résident général a été obligé de caserner les soldats de son escorte, afin d'éviter qu'ils soient insultés par les Hovas qui sont très surexcités contre les Français.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

Voir à la 4<sup>e</sup> page le tableau de la nouvelle marche des trains.

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un grand roman dramatique de M. Marc BAYEUX :

**La Fille du Marquis**

**Conseil Municipal de Cahors**

Le Conseil municipal de Cahors se réunira demain vendredi dans le lieu ordinaire de ses séances.

Ordre du jour :

- Nomination des Rosières ;
- Classement au rang des chemins vicinaux, des chemins ruraux d'Arbouys, de Mouret et de Courpou. — Résultat de l'enquête ;
- Demandes de soutiens de famille ;
- Mémoire Lavergne, fermier des droits de place ;
- Mémoire Dupuy. — Terrasses ;
- Abonnement pour les vendanges ;
- Demandes diverses ;
- Lycée. — Emprunt. — Rapport ;
- Rapports des Commissions.

**Inspection des officiers du 131<sup>e</sup> territorial**

M. le général Combarieu, commandant la 65<sup>e</sup> brigade, est arrivé à Cahors mardi matin, à 9 heures 50.

Il s'est rendu à 1 heure à la caserne et a vu à la salle d'Honneur, les officiers de l'armée territoriale, convoqués pour une période d'instruction.

Les officiers ont été reçus individuellement et ont été interrogés par lui.

A 3 heures 1/2, une compagnie du 7<sup>e</sup> de ligne, formée dans la cour, a manœuvré sous le commandement d'officiers territoriaux désignés par le général.

A 5 heures 1/4, le général a quitté la caserne accompagné de M. le colonel Delamarre, de M. de Bellefon, lieutenant-colonel du 7<sup>e</sup>, et de M. Parès, lieutenant-colonel du 131<sup>e</sup> territorial.

tempes se couvraient d'une sueur glacée.

Il était devant la maison. Il n'avait plus qu'à pousser la porte qui n'était peut-être pas fermée, mais il hésitait, il avait peur.

Cependant les gémissements continuaient.

Le duc n'était pas mort, peut-être pourrait-il le sauver.

Il entra.

Il avait dans sa poche des allumettes qu'il alluma.

Le corridor s'éclaira, un corridor long, étroit qui lui parut plin au fond d'une ombre profonde. A gauche, une porte frappa ses yeux.

Il la poussa.

Elle résista un peu comme retenue par un objet en travers.

Il fit sonna.

C'était le corps du duc, son père, qui la maintenait.

Il prit de grandes précautions et parvint à l'ouvrir assez pour se livrer passage dans la pièce.

Le blessé ne se plaignait plus.

A la lueur de l'allumette, Williams entrevit une face pâle, des yeux blancs, des lèvres convulsées, violettes déjà.

Il poussa un cri.

Le mouvement instinctif qu'il avait fait avait éteint la lumière.

Il resta un moment dans les ténèbres, terrifié, n'osant pas faire un pas de peur de heurter le corps étendu à terre.

Autour de lui, un silence de mort.

Il retrouva un peu de sang-froid, enflamma une autre allumette, aperçut le bougeoir tombé à terre le releva, alluma la bougie et se mit à examiner

**Appel des réservistes**

Le ministre de la guerre vient de décider de convoquer les réservistes pour le 5 septembre. Cette décision implique, de la part du Cabinet, l'intention de faire procéder aux élections générales le 20 août.

**Ponts et chaussées**

Par décision ministérielle, en date du 24 juin, M. Louis Combes, conducteur des ponts et chaussées de 3<sup>e</sup> classe, attaché dans le département de la Corrèze au service d'études et de travaux du chemin de fer de Nontron à Sarlat, est attaché dans le département du Lot, au service ordinaire, en remplacement de M. Bories, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Cette disposition aura son effet à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1893.

**Examen du Brevet élémentaire**  
Du 27 juin 1893

52 aspirantes se sont présentées.  
42 ont été éliminées à l'écrit.  
4 id aux examens pratiques.  
2 id à l'examen oral.  
34 sont définitivement reçues :

Mlles Adhui, Bessières, Boisse, Bonnet, Bourseuil, Calvet, Caminade, Cance, Clavel, Colombier, Dartin, Delrieu, Dumas, Entraygues, Faurie, Ferrand, Gase, Goubec, Goursolas, Huber, Hugonnet, Jammes, Lafon, L. Huillier, Merle, Pradié, Renoux, Reverdy, Rives, Saint-Amand Saule, Teulade, Vidal, Saugues.

Voici le texte des compositions :

**Composition française**

Comment la femme peut-elle être utile à sa patrie ?

**Dictée**

*L'arrivée au désert.* — Ce qu'il y avait surtout d'incomparable, c'était le ciel : le soleil allait se coucher et dorait, empourprait, émaillait de feu une multitude de petits nuages détachés du grand rideau noir étendu sur nos têtes, et rangés, comme une frange d'écume, au bord d'une mer troublée. Au delà, commençait l'azur ; et alors, à des profondeurs qui n'avaient pas de limites, à travers des limpidités inconnues, on apercevait le pays céleste du bleu. Des brises chaudes montaient, avec je ne sais quelles odeurs confuses et quelle musique aérienne, du fond de ce village en fleurs ; les dattiers, agités doucement, ondoyaient avec des rayons d'or dans leurs palmes, et l'on entendait courir, sous la forêt paisible, des bruits d'eau mêlés aux froissements légers du feuillage, à des chants d'oiseaux, à des sons de flûte.

Le lendemain, même beauté dans l'air et même fête partout. Alors, seulement, je me donnai le plaisir de regarder ce qui se passait au nord du village, et le hasard me rendit témoin d'un phénomène en effet très singulier. Tout un côté du ciel était sombre et présentait l'aspect d'un énorme océan de nuages, dont le dernier flot venait pour ainsi dire s'abattre et se rouler sur l'extrême arête de la montagne. Mais la montagne, comme une solide falaise, semblait le repousser au large ; et, sur toute sa ligne orientale, il y avait un remous violent exactement pareil à celui d'une forte marée. Derrière, descendaient lugubrement les traînées grises d'un vaste déluge ; puis, tout à fait au fond, une montagne éloignée montrait sa tête couverte de légers frimas. Il pleuvait à torrents dans la vallée, et quinze lieues plus loin, il neigeait. L'éternel printemps souriait sur nos têtes.

EUGÈNE FROMENTIN. (*Un été dans le Sahara.*)

**Calcul**

1<sup>o</sup> — Démontrer que dans toute division, le dividende et le diviseur ont les mêmes communs diviseurs que le diviseur et le reste.

2<sup>o</sup> — Une personne doit effectuer un paiement de 2648 fr. en poids égaux de monnaie d'or, d'argent en pièces de 2 fr., et de cuivre. On demande la quantité de cuivre contenue dans cette somme.

le blessé. Celui-ci ne donnait plus signe de vie, mais on n'apercevait sur sa face aucune plaie, autour de lui aucune trace de sang. Près de sa main crispée, le pistolet gisait, échappé à ses doigts engourdis par la mort.

Williams s'était mis à genoux.

Il souleva la tête du duc.

Puis il cria :

— Mon père, mon père, c'est moi.

— Regardez-moi ! Répondez-moi, pardonnez-moi.

La face restait rigide, l'œil immobile.

Le sang maintenant coulait à flots sous le blessé...

Williams en était inondé. Ses vêtements, ses mains, tout rougissait.

Il y avait sous le corps une mare chaude et fumante.

Précipitamment, le fils de Louise Poitevin défit les vêtements du duc, mit à l'air sa poitrine. Il aperçut alors un petit trou rond, presque fermé, dont les bords ressemblaient à des lèvres trop rouges.

C'était le cœur que le duc avait visé.

La balle avait dû traverser le corps, car tout le sang s'était écoulé en dessous et n'avait pas même taché la chemise sur l'estomac.

Les chairs étaient chaudes encore.

Tous les nerfs frémissaient.

Et en regardant attentivement, Williams avait cru voir remuer les paupières.

Il dit encore d'une voix angoissée.

— Mon père, mon père, ayez pitié de moi.

Il lui sembla que le duc avait fait un mouvement.

**Frère noyé**

Quatre jeunes prêtres : les nommés Blanc, secrétaire de l'évêché ; Roussilhes, 2<sup>e</sup> vicaire à la cathédrale ; Cluzel, vicaire à cette même église, et Monteils, vicaire de St-Urcisse, étaient allés à la baignade dans le Lot.

L'abbé Roussilhes, quoique ne sachant pas plus nager que ses confrères, se hasarda plus avant et marcha jusqu'au milieu de la rivière. Tout à coup il disparut aux yeux de ses compagnons, qui, dans l'impossibilité de lui porter secours, appelèrent à l'aide.

Plusieurs personnes accoururent à leurs cris, notamment le fils Couderc et l'éclusier.

Ceux-ci, à l'aide de barque et de crochets se mirent à la recherche du malheureux ; mais ils ne purent le ramener que 20 minutes après sa disparition et alors qu'il avait cessé de vivre.

Toutes les tentatives pour le ranimer furent vaines, et, après les constatations légales, le corps de l'abbé Roussilhes fut transporté à son domicile.

L'abbé Roussilhes était âgé de 28 ans. Il était originaire de Figeac et fils unique d'un ancien militaire qui habite cette ville.

Ce matin, ont eu lieu ses obsèques. M. Devèze, vicaire général, officiait. Tout le clergé de Cahors et plusieurs prêtres des environs s'y étaient rendus ; un long cortège, où tous les rangs étaient mêlés, suivait le corbillard.

L'inhumation aura lieu à Figeac, lieu de naissance de l'abbé Roussilhes.

**Lycée de Cahors**

Tous les pères de famille approuveront la circulaire suivante de M. le proviseur du Lycée Gambetta, relative aux dangers de la baignade :

« Monsieur,  
La saison, dans laquelle nous sommes, offre avec ses agréments, de sérieux dangers à nos enfants : les promenades sans surveillance, les bains de rivière, font tous les ans des victimes.

» Vous trouverez naturel que je prenne et que je vous prie de m'aider à prendre les précautions destinées à éviter d'irréremédiables malheurs en ce qui concerne les élèves externes.

» Aussi vous prierais-je instamment d'exiger de vos enfants qu'ils ne quittent pas la maison trop tôt avant l'heure des exercices du Lycée, et qu'ils y rentrent aussitôt après ces exercices.

» En cas d'absence, sans motif connu, une lettre d'avis vous est adressée immédiatement par M. le censeur ; je vous serai reconnaissant d'en tenir le plus grand compte et d'y répondre sans retard.

» Veuillez agréer, etc.

» Le Proviseur, L.-H. SOUQUET. »

**Le maréchal Canrobert**

Mardi, le maréchal Canrobert est entré dans sa quatre-vingt-cinquième année.

**Soutiens de famille**

Les opérations du conseil de révision, pour soutiens de famille, qui devaient avoir lieu du 27 au 30 juin, seront reportées au mois de septembre.

**Les travaux de la Cathédrale**

Hier, à 1 h. 1/2, la coopérative des ouvriers maçons de Cahors, a mis la première main aux réparations de la Cathédrale, dont elle a été déclarée adjudicataire par M. le ministre des Beaux-Arts.

En effet, son œil remua, se tourna vers celui qui parlait.

Reconnaissez-moi, parlez-moi, dit Williams éperdu, un mot seulement, un mot de pardon et d'oubli ! Si vous saviez comme j'ai été malheureux, comme j'ai souffert ! Cela m'avait fait perdre la tête, je ne savais pas ce que je faisais.

J'étais égaré, j'étais fou. S'il suffisait de donner ma vie pour vous sauver, je la donnerais maintenant. Dans tous les cas, vous n'aurez plus rien à craindre. Votre mémoire sera réhabilitée. Je dirai tout, je ferai tout connaître. Je crierai que je suis un misérable. Nul ne saura que je suis votre fils et je partirai. On n'entendra plus parler de moi. J'emporterai avec moi toutes les malédictions et toutes les hontes. Est-ce cela que vous voulez, dites, répondez-moi.

Le duc le regardait maintenant fixement. Il semblait le reconnaître, l'entendre, le comprendre.

Mais ses yeux ne remuaient pas. Son œil parlait, et il paraissait menaçant et terrible.

Williams, affolé, laissa retomber le corps et poussa un cri perçant.

Il allait se précipiter dehors, épouvanté, hors de lui, quand la porte s'ouvrit brusquement.

Deux hommes entrèrent, suivis de près par une femme aussi folle qu'eux.

Williams les reconnut aussitôt.

(A suivre.)

**Diplômes d'honneur**

Nous nous faisons un plaisir de signaler que MM. Depeyre, inventeur du pulvérisateur, Loubayre, coiffeur, à Cahors, Valdiguié, photographe, à Cahors, viennent d'obtenir des diplômes d'honneur à l'exposition industrielle de Limoges.

**Accident**

Mercredi matin, vers 5 heures, le nommé Bord, demeurant rue du Château, s'était rendu à l'abattoir, avec sa voiture attelée d'un cheval, qu'il avait laissé dans la cour.

Au coup de sifflet de départ d'un train de marchandises, l'animal ayant pris peur, est parti à fond de train, sans conducteur, dans la direction du passage à niveau de la rue du Lycée et y arrivait au moment du passage du train. Le cheval s'est précipité sur la barrière qu'il a brisée. Heureusement pour lui, que le véhicule qu'il traînait a été arrêté par les débris de la barrière, car le cheval, qui était sur la voie de droite de la ligne, n'a pu aller plus loin. Si par malheur le train était passé sur cette voie, c'en était fait du pauvre animal.

Il n'y a pas eu d'autre accident que le bris de la barrière et un brancard cassé.

Procès-verbal a été dressé contre le sieur Bord, propriétaire du cheval.

**La foudre**

Dans la nuit de mardi à mercredi, pendant l'orage la foudre est tombée au lieu dit Terre-Rouge, sur un chalet appartenant à M. Aymeric.

Le feu du ciel a amené un commencement d'incendie qui a pu être aussitôt éteint par les voisins.

**LISTE DES LAURÉATS**

DU

**Concours spécial interdépartemental de la race ovine des Causses du Lot**

Première catégorie, mâles. — Agneaux d'hiver et agneaux du printemps.

- 1<sup>er</sup> prix 80 fr. MM. Lamothe François, Alviagnac.
- 2<sup>e</sup> — 70 fr. Brel Henri, Alviagnac.
- 3<sup>e</sup> — 60 fr. Laveyssière, à Rignac.
- 4<sup>e</sup> — 50 fr. Lacoste Paul, à Alviagnac.
- 5<sup>e</sup> — 40 fr. Lavergne, à Alviagnac.
- 6<sup>e</sup> — 30 fr. Poujet, à Gramat.
- 7<sup>e</sup> — 30 fr. Vitrac, à Cavagnac.
- 8<sup>e</sup> — 30 fr. Delpech, à Bio.

Femelles, 1<sup>re</sup> section. — Lots de cinq têtes.

- 1<sup>er</sup> prix 70 fr. MM. Judicis, de Rignac.
- 2<sup>e</sup> — 60 fr. Vitrac, à Cavagnac.
- 3<sup>e</sup> — 50 fr. Mejezazes, à Fontanes.
- 4<sup>e</sup> — 40 fr. Capelle, à Fontanes.

Femelles, 2<sup>e</sup> section. — Lots de dix têtes.

- 1<sup>er</sup> prix 100 fr. MM. Tournié, du Périé.
- 2<sup>e</sup> — 80 fr. Brel Henri, à Alviagnac.
- 3<sup>e</sup> — 70 fr. Delsahut, au Bastid.

- 4<sup>e</sup> — 60 fr. Lavergne, à Alviagnac.
- 5<sup>e</sup> sup<sup>re</sup> 40 fr. Hèreil, de Roques (Gramat).

*Mâles, agneaux de l'été*

- 1<sup>er</sup> prix 80 fr. MM. Lavergne, à Alviagnac.
- 2<sup>e</sup> — 70 fr. Grimal, au Bastid.

*2<sup>e</sup> Catégorie, antenais*

- 1<sup>er</sup> prix 100 fr. MM. Vitrac, à Cavagnac.
- 2<sup>e</sup> — 90 fr. Grimal, au Bastid.
- 3<sup>e</sup> — 80 fr. Cazals, à Bèdes.
- 4<sup>e</sup> — 70 fr. Brel, à Miers.
- 5<sup>e</sup> — 60 fr. Brel Henri, à Alviagnac.
- 6<sup>e</sup> — 60 fr. Lacoste Paul, à Alviagnac.
- 7<sup>e</sup> — 60 fr. Lavergne, à Alviagnac.

*Femelles. — Lots de cinq têtes*

- 1<sup>er</sup> prix 80 fr. MM. Vitrac, à Cavagnac.
- 2<sup>e</sup> — 60 fr. Cadiegues, à Bio.
- 3<sup>e</sup> — 50 fr. Brel Henri, à Alviagnac.
- 4<sup>e</sup> — 40 fr. Orliac, à Gramat.

*Femelles. — Lots de dix têtes*

- 1<sup>er</sup> prix 110 fr. MM. Brel Henri, à Alviagnac.
- 2<sup>e</sup> — 90 fr. Delsahut, au Bastid.
- 3<sup>e</sup> — 80 fr. Lavergne, à Alviagnac.
- 4<sup>e</sup> — 70 fr. Montbertran I, au Bourg.

*3<sup>e</sup> Catégorie. — Mâles*

- 1<sup>er</sup> prix 110 fr. MM. Brel Henri à Alviagnac.
- 2<sup>e</sup> — 90 fr. Orliac, à Gramat.
- 3<sup>e</sup> — 80 fr. Auzié, à St-Médard-de-Presque.
- 4<sup>e</sup> — 70 fr. Lafon, à Gramat.
- 5<sup>e</sup> — 60 fr. Lesenre, à Loubressac.

*Femelles. — (Lots de cinq têtes)*

- 1<sup>er</sup> prix 80 fr. MM. Vitrac de Cavagnac.
- 2<sup>e</sup> — 65 fr. Breuil, à Lignerac (Corrèze).
- 3<sup>e</sup> — 50 fr. Mejezazes, à Fontanes.

*Femelles. — (Lots de dix têtes)*

- 1<sup>er</sup> prix 110 fr. MM. Brel Henri, à Alviagnac.
- 2<sup>e</sup> — 90 fr. Delsahut, au Bastid.
- 3<sup>e</sup> — 80 fr. Lavergne, à Alviagnac.

*4<sup>e</sup> Catégorie. — Mâles*

- 1<sup>er</sup> prix 100 fr. MM. Vitrac, de Cavagnac.
- 2<sup>e</sup> — 80 fr. Brel Henri, à Alviagnac.

*Femelles. — (Lots de cinq têtes)*

- 1<sup>er</sup> prix 60 fr. MM. Bru, à Alviagnac.
- 2<sup>e</sup> — 50 fr. Lestrade, à Thégra.
- 3<sup>e</sup> — 40 fr. Breuil, à Lignerac (Corrèze).
- 4<sup>e</sup> — 30 fr. Mejezazes, à Fontanes.

*Femelles. — (Lots de dix têtes)*

- 1<sup>er</sup> prix 80 fr. MM. Brel Henri, à Alviagnac.
- 2<sup>e</sup> — 60 fr. Delsahut, au Bastid.
- 3<sup>e</sup> — 30 fr. Lavergne, à Viroulo.

Prix d'honneur décerné aux plus beaux béliers des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégories.

M. Vitrac, de Cavagnac.

Médaille d'argent décernée au propriétaire du plus beau lot de 5 femelles des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégories.

M. Brel Henri, à Alviagnac.

Prix d'ensemble. — Médaille décernée au propriétaire du meilleur lot d'ensemble, composé avec des lots de 10 femelles.

M. Lavergne, à Viroulo.

Médaille décernée au meilleur lot d'ensemble composé avec des lots de cinq femelles.

M. Vitrac, à Cavagnac.

Objet d'art, offert par la société d'agriculture et apporté par M. de Verninac. M. Brel Henri, d'Alviagnac.

**Gourdon**

Favorisée par un temps superbe, quoique couvert, la fête de Saint-Jean qui a eu lieu dimanche à Gourdon, a été aussi belle que l'on pouvait l'espérer; il y avait beaucoup d'étrangers.

Les divers jeux figurant sur le programme ont été exécutés aux heures indiquées et ont beaucoup amusé le public.

Le feu d'artifice tiré à neuf heures et demie du soir, sur la place du Majou, a parfaitement réussi; on a beaucoup remarqué une pièce représentant une course vélocipédique sur une piste.

Le bal champêtre, sur les allées de la République, avait attiré une foule considérable, et danseurs et danseuses s'en sont donnés à jambes que veux-tu, jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

La fanfare de Gourdon a prêté son gracieux concours à cette fête et en a certainement rehaussé l'éclat.

\* \*

Voici le résultat des courses vélocipédiques qui ont eu lieu dimanche à Gourdon :

Première course (départementale) : 1. Cally, 2. Kally.

Deuxième course (régionale) : 1. Ratier, 2. Bourillon, 3. Joyeux.

Troisième course (internationale) : 1. Ratier, 2. Bourillon, 3. Joyeux.

Quatrième course (consolation) : 1. Marty, 2. Canaud, 3. Narda.

Cinquième course (honneur) handicap : 1. Ratier.

Une quête, faite au profit des pauvres par les commissaires des courses, a produit la somme de 54 fr. 70.

Dans les affections catarrhales de la vessie, la cystite du col, l'hématurie, le Santal Midy est un médicament de la plus grande efficacité. Son action est douce et sûre, mais à la condition que l'essence de Santal soit d'une grande pureté comme celle de Midy.

**DERNIÈRE LOCALE**

Dans le terrible accident de chemin de fer qui vient d'avoir lieu sur la ligne de Montpellier à Béziers, nous comptons malheureusement parmi les victimes, un de nos compatriotes, M. Cyprien Capmas, contrôleur des contributions directes, qui, atteint à la jambe gauche et à la tempe, a succombé, hier au soir, à l'hôpital suburbain où, vu la gravité de son état, il avait été transporté.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin**

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nèris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

|            | 1 <sup>re</sup> classe | 2 <sup>e</sup> classe | 1 <sup>re</sup> classe | 2 <sup>e</sup> classe |
|------------|------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| N. ntes... | 113 fr.                | 87 fr.                | Angoulême.             | 91 f. 68 f.           |
| Angers...  | 103                    | 77                    | Bordeaux...            | 98 73                 |
| Le Mans... | 103                    | 77                    | Agen....               | 98 73                 |
| Tours...   | 91                     | 68                    | Périgueux.             | 86 64                 |
| Blois....  | 86                     | 64                    | Montauban              | 93 73                 |
| Orléans..  | 86                     | 64                    | Toulouse..             | 103 77                |
| Poitiers.. | 91                     | 68                    |                        |                       |

L'itinéraire comprend :

1<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chambet-Nèris (bains de Nèris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2<sup>o</sup> Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes; S-Sulpice-Laurière pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, aux prix du tarif G. V. n<sup>o</sup> 2.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> DUCLAUX, avoué à Cahors, cours de la Chartreuse n<sup>o</sup> 10 (Ancienne étude Delbreil)

**VENTE**

SUR

**Saisie Immobilière**

Au plus offrant et dernier enchérisseur, en **QUATRE LOTS**, de divers immeubles situés sur la commune de **LALBENQUE** (Lot).

L'adjudication aura lieu le **DEUX AOUT** mil huit cent quatre-vingt-treize.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu ; 1<sup>o</sup> De la grosse dûment en forme exécutoire d'un acte obligatoire retenu par M<sup>e</sup> Dugès, notaire à Lalbenque, le vingt-trois février mil huit cent quatre-vingt-dix enregistré ;

2<sup>o</sup> De la grosse aussi dûment en forme exécutoire d'un acte obligatoire retenu par M<sup>e</sup> Dugès, notaire à Fontanes, le vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt-dix enregistré ;

3<sup>o</sup> D'un acte de cession sous signatures privées, en date, à Lalbenque, du quinze mars mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré à Lalbenque le vingt-un mars mil huit cent quatre-vingt-treize, folio 83, verso case 6.

Et par suite d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de Daynard, huissier à Lalbenque, en date du quatre mai mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, dénoncé et transcrit, avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le seize mai mil huit cent quatre-vingt-treize, volume 149 numéros 25 et 26.

Et encore en exécution d'un jugement rendu le vingt-huit juin mil huit cent quatre-vingt-treize par le tribunal civil de Cahors, lequel donnant acte à M<sup>e</sup> Duclaux, avoué, des lectures et publication du cahier des charges et disant droit sur un dire y inséré, a fixé la vente au deux août mil huit cent quatre-vingt-treize ;

Et aux requêtes, poursuite et diligences de Pierre Delteil, sans profession, domicilié à Lalbenque, ayant constitué M<sup>e</sup> Duclaux pour son avoué près le tribunal civil de Cahors ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> Anne Delteil, sage-femme, épouse du sieur Baptiste Sadoul et de ce dernier pris pour la validité ;

2<sup>o</sup> Jeanne Delteil, sans profession, épouse du sieur Jean Delpech, marchand tailleur, et de ce dernier pris pour la validité ;

3<sup>o</sup> Françoise Delteil, fille majeure, sans profession ;

4<sup>o</sup> Louise Delteil, sans profession, épouse du sieur Léon Cadarc, garde-particulier et de ce dernier pris pour la validité ; lesdits consorts Delteil, tous domiciliés à Lalbenque et pris

en qualité d'héritiers sous bénéfice d'inventaire de Louis Delteil, quand vivait, ancien facteur rural et boucher à Lalbenque, parties saisies, ayant M<sup>e</sup> Sautet pour avoué constitué ;

5<sup>o</sup> Baptiste Delteil, sans profession ;

6<sup>o</sup> Jean-Pierre Delteil, boulanger-épicer ;

7<sup>o</sup> Françoise Capmas, veuve de Delteil Antoine, sans profession, prise comme tutrice légale de Joseph Delteil, son fils mineur ; tous les sus-nommés domiciliés à Lalbenque ;

8<sup>o</sup> Anne Delteil, veuve de Linon Baptiste, propriétaire à Bouysset, commune de Montdoumerc ;

9<sup>o</sup> Jean Delteil, menuisier-épicer, à Fontanes. Les sus-nommés pris en leur meilleure qualité et aussi comme héritiers et représentants dudit Louis Delteil, quand vivait ancien facteur rural et boucher à Lalbenque, autres parties saisies n'ayant pas d'avoués constitués.

Il sera procédé le **deux août mil huit cent quatre-vingt-treize**, à midi précis, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en quatre lots des immeubles dont la désignation suit :

**DÉSIGNATION**

DES

**Biens à vendre**

**Premier lot**

Une terre, sise au lieu dit Guiraudou, commune de Lalbenque, formant partie du numéro 571 de la section C du plan cadastral de ladite commune, où elle figure pour une

contenance de cinquante-cinq ares, soixante-dix-sept centiares.

Mise à prix, cent francs, **100** fr.

**Deuxième lot**

Une maison et son sol, à Lalbenque, formant le numéro 298 de la section B dudit plan; le sol ayant une superficie de soixante-dix-huit centiares; la maison figure à la sixième classe pour un revenu de quatre-vingt-deux francs cinquante centimes; elle est construite en pierre et couverte en tuiles creusées, elle se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un grenier; la façade principale donnant sur la rue publique, a d'abord une petite porte simple et une porte à vitre triple pour le rez-de-chaussée, une grande fenêtre à deux ouvrants et petits carreaux éclairant le premier, et ensuite une grande ouverture pour le grenier, percée au-dessus de cette fenêtre; sur le derrière à l'aspect du Nord-Ouest, est une autre porte simple en mauvais état, à hauteur du premier étage, communiquant à une rue au passage commun entre les saisis et les mariés Bucamp, qui l'ont fermée avec une claire-voie en fer.

Cette maison touche du Nord-Est à celle desdits époux Bucamp, du Sud-Ouest à celle des héritiers Gayette et du Sud-Est à une rue publique. Elle est en assez bon état, mais suivant bail verbal du premier octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, le rez-de-chaussée a été loué au sieur Charles Cervières, boucher et aubergiste à Lalbenque, pour le prix de cent francs par an, payable moitié tous les six mois, terme échu.

Mise à prix, cinq cents **500** fr.

**Troisième lot**

Une terre ou vigne, au lieu dit les Lacs, formant le numéro 252, section B du plan cadastral de la commune de Lalbenque, d'une contenance de cinquante-un ares cinquante-huit centiares.

Mise à prix, cinq cents **500** fr.

**Quatrième lot**

Une terre au lieu dit l'Etang, formant le numéro 251, section B du plan cadastral de la commune de Lalbenque, d'une contenance de soixante-deux ares quarante-quatre centiares.

Mise à prix, cinq cents **500** fr.

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente sur les mises à prix ci-dessus indiquées, le tout en sus des charges.

Les quatre lots après adjudications seront blottés et mis en vente sur la mise à prix donnée par le total des adjudications partielles.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-treize.

L'avoué poursuivant,

Signé : M<sup>e</sup> DUCLAUX.

Enregistré à Cahors le **juin** mil huit cent quatre-vingt-treize fol **C** reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : Agard, receveur.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Bains de mer de l'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS  
Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouligon, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Bois), Plouarnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Île-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldo), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaubleu (Pentrey, Crozon, Morgat).

1<sup>o</sup> Les Billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire inclus, au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au-delà de Vannes vers Auray, aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes soit en déca.

2<sup>o</sup> Les Billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au Chef de Gare trois jours avant celui du départ.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

A PRIX RÉDUITS

pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la Saison thermale, du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1<sup>o</sup> pour la station de **Laqueuille** desservant les stations thermales du **Mont-Dore** et de **La Bourboule**; 2<sup>o</sup> pour la station du **Royat**, des billets aller et retour réduits de 25 % en 1<sup>re</sup> classe et de 20 % en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au

porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de **10 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le **Mont-Dore** et **La Bourboule**.

Du **Mont-Dore** et de **La Bourboule** à **Royat** et **Clermont-Ferrand** et vice versa. — De **Bort** à **Laqueuille** (Le **Mont-Dore** et **La Bourboule**), **Royat** et **Clermont-Ferrand** et vice versa, billets d'Aller et Retour à réduits, valables pendant 3 jours.

QUINUM LABARRAQUE

VIN FÉBRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre. EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris et TOUTES PHIES.

PAS de BONNE CUISINE SANS Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÉFLE à QUATRE FEUILLES  
Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires.  
Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

**GUERISON**  
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau  
DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, YEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.  
MÊME DES PLAIES, ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.  
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1<sup>er</sup> Juillet 1893)

De Paris à Toulouse

|                         | 17   | 5  | 21                                | 35  | 1125                  |
|-------------------------|--|--|-----------------------------------|---|-----------------------|
|                         | OMNIBUS<br>1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes | EXPRESS<br>1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes | EXPRESS<br>1 <sup>re</sup> classe | DIRECT<br>1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes | OMNIBUS               |
| PARIS.....              | départ. 3 <sup>h</sup> 10s.  | 9 <sup>h</sup> mat   | 7 <sup>h</sup> 50s.               | 11 soir.  | —                     |
| BRIVE.....              | arrivée. 6 40  | 6 20   | 5 7                               | midi 32   | —                     |
|                         | départ. 6 50   | 6 46   | 5 14                              | 1 10  | 7 <sup>h</sup> 5 soir |
| SOULLAC.....            | arrivée. 7 43  | 7 27   | 5 55                              | 2 8   | 8 3                   |
|                         | départ. 7 53   | 7 30   | 5 58                              | 2 14  | 8 11                  |
| CAZOULÈS.....           | arrivée. 8 »   | —  | —                                 | 2 21  | 8 18                  |
|                         | départ. 8 2  | —  | —                                 | 2 22  | 8 21                  |
| Lamothe-Fénélon.....    | 8 15   | —  | —                                 | 2 35  | 8 34                  |
| Nozac.....              | 8 25   | —  | —                                 | 2 45  | 8 44                  |
| GOURDON.....            | 8 39   | 8 »  | 6 26                              | 3 »   | 8 58                  |
| Saint-Clair.....        | 8 49   | —  | —                                 | 3 10  | 9 8                   |
| Dégagnac.....           | 9 1  | —  | —                                 | 3 22  | 9 20                  |
| Thédirac-Peyrilles..... | 9 12   | —  | —                                 | 3 33  | 9 31                  |
| Saint-Denis-Catus.....  | 9 23   | —  | —                                 | 3 45  | 9 43                  |
| Espère.....             | 9 32   | —  | —                                 | 3 54  | 9 52                  |
| CAHORS.....             | arrivée. 9 43  | 8 41   | 7 7                               | 4 5   | 10 3 soir             |
|                         | départ. 9 58   | 8 47   | 7 12                              | 4 20  | 7 30                  |
| Sept-Ponts.....         | 10 8   | —  | —                                 | 4 31  | 7 42                  |
| Cieurac.....            | 10 22  | —  | —                                 | 4 47  | 8 »                   |
| Lalbenque.....          | 10 29  | —  | —                                 | 4 56  | 8 9                   |
| Caussade.....           | 11 2   | 9 31   | 7 54                              | 5 31  | 8 45                  |
| MONTAUBAN.....          | arrivée. 11 37   | 9 58   | 8 20                              | 6 11  | 9 28                  |
|                         | départ. 11 h.49/midi 2   | 10 23  | 8 26                              | 6 25  | —                     |
| TOULOUSE.....           | arrivée. midi 39/1 h 32  | 11 10s.  | 9 14                              | 7 55  | —                     |

De Toulouse à Paris

|                         | 16                                | 1140    | 26   | 1126    | 1136              | 40                 |
|-------------------------|-----------------------------------|---------|--|---------|-------------------|--------------------|
|                         | EXPRESS<br>1 <sup>re</sup> classe | OMNIBUS | EXPRESS<br>1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes | OMNIBUS | OMNIBUS           | OMNIBUS            |
| TOULOUSE.....           | départ. 2 <sup>h</sup> 25         | —       | 5 <sup>h</sup> 50  | —       | 9 <sup>h</sup> 25 | 6 <sup>h</sup> mat |
| MONTAUBAN.....          | arrivée. 3 14                     | —       | 7 10   | —       | 10 40             | 7 15               |
|                         | départ. 3 24                      | 4 15    | 7 30   | —       | 10 50             | 7 30               |
| Caussade.....           | 3 49                              | 4 50    | 7 58   | —       | 11 31             | 8 11               |
| Lalbenque.....          | —                                 | 5 38    | —  | —       | midi 13           | 8 54               |
| Cieurac.....            | —                                 | 5 46    | —  | —       | midi 21           | 9 2                |
| Sept-Ponts.....         | —                                 | 5 58    | —  | —       | midi 33           | 9 14               |
| CAHORS.....             | arrivée. 4 32                     | 6 6     | 8 46   | —       | midi 41           | 9 22               |
|                         | départ. 4 38                      | 6 30    | 8 54   | 6 5     | —                 | 9 30               |
| Espère.....             | —                                 | 6 45    | —  | 6 20    | —                 | 9 44               |
| Saint-Denis-Catus.....  | —                                 | 6 59    | —  | 6 33    | —                 | 9 57               |
| Thédirac-Peyrilles..... | —                                 | 7 14    | —  | 6 48    | —                 | 10 11              |
| Dégagnac.....           | —                                 | 7 23    | —  | 6 57    | —                 | 10 20              |
| Saint-Clair.....        | —                                 | 7 33    | —  | 7 6     | —                 | 10 29              |
| GOURDON.....            | 5 23                              | 7 49    | 9 42   | 7 23    | —                 | 10 43              |
| Nozac.....              | —                                 | 7 58    | —  | 7 32    | —                 | 10 52              |
| Lamothe-Fénélon.....    | —                                 | 8 7     | —  | 7 42    | —                 | 11 1               |
| CAZOULÈS.....           | arrivée. —                        | 8 16    | —  | 7 52    | —                 | 11 10              |
|                         | départ. —                         | 8 18    | —  | 7 54    | —                 | 11 12              |
| SOULLAC.....            | arrivée. 5 47                     | 8 25    | 10 6   | 8 2     | —                 | 11 19              |
|                         | départ. 5 50                      | 8 31    | 10 9   | 8 9     | —                 | 11 19              |
| BRIVE.....              | arrivée. 6 32                     | 9 37s.  | 10 53  | 9 17m.  | —                 | 11 25              |
|                         | départ. 7 »                       | —       | 11 3   | —       | —                 | midi 27            |
| PARIS.....              | arrivée. 4 37                     | —       | 10 21m   | —       | —                 | midi 55            |

De CAHORS à LIBOS

|                   | Omnibus.          | Poste.             | Omnibus           |
|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| CAHORS. — D.      | 6 <sup>h</sup> 40 | 12 <sup>h</sup> 30 | 6 <sup>h</sup> 13 |
| Mercuès.....      | 6 54              | 1 4                | 6 27              |
| Arrêt Douelle     | 6 58              | —                  | 6 31              |
| Parnac.....       | 7 5               | 1 15               | 6 38              |
| Luzach.....       | 7 11              | 1 22               | 6 45              |
| Castelfranc.....  | 7 24              | 1 35               | 6 57              |
| Arr. Prayssac     | 7 27              | —                  | 7 »               |
| Puy-l'Évêque..... | 7 36              | 1 46               | 7 8               |
| Duravel.....      | 7 43              | 1 54               | 7 15              |
| Soturac-Touzac    | 7 51              | 2 3                | 7 23              |
| Fumel.....        | 8 »               | 2 13               | 7 32              |
| LIBOS. — A.       | 8 6               | 2 19               | 7 38              |
| BORDEAUX. — D.    | 3 51              | 8 11m              | 4 45              |
| PARIS. — Ar.      | 11 36             | 4 37               | 10 21             |

De LIBOS à CAHORS

|                   | Poste.              | Omnibus.           | Omnibus           |
|-------------------|---------------------|--------------------|-------------------|
| PARIS. — D.       | 7 <sup>h</sup> 50s. | 11 <sup>h</sup> 10 | 7 <sup>h</sup> 38 |
| BORDEAUX. — D.    | »                   | 6 10               | 3 34              |
| LIBOS. — D.       | 8 29                | 3 30               | 9 10              |
| Fumel.....        | 8 33                | 3 37               | 9 16              |
| Soturac-Touzac    | 8 45                | 3 49               | 9 26              |
| Duravel.....      | 8 52                | 3 58               | 9 33              |
| Puy-l'Évêque..... | 8 59                | 4 7                | 9 40              |
| Arr. Prayssac     | 9 6                 | —                  | 9 47              |
| Castelfranc.....  | 9 11                | 4 23               | 9 53              |
| Luzach.....       | 9 22                | 4 36               | 10 3              |
| Parnac.....       | 9 31                | 4 46               | 10 11             |
| Arrêt Douelle     | 9 36                | —                  | 10 16             |
| Mercuès.....      | 9 41                | 4 57               | 10 21             |
| CAHORS. — A.      | 9 53                | 5 15               | 10 37             |

De CAHORS à CAPDENAC

|                   | Omnibus.          | Omnibus.          | Omnibus           |
|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| CAHORS. — D.      | 7 <sup>h</sup> 45 | 1 <sup>h</sup> 29 | 5 <sup>h</sup> 23 |
| Cabessut, halte   | 7 54              | 1 38              | 5 32              |
| Arcambal.....     | 8 4               | 1 49              | 5 42              |
| Vers.....         | 8 12              | 1 58              | 5 50              |
| Saint-Géry.....   | 8 20              | 2 6               | 5 57              |
| Conduché.....     | 8 32              | 2 19              | 6 9               |
| St-Cirq, halte.   | 8 38              | 2 26              | 6 15              |
| St-Martin-Lab.    | 8 43              | 2 36              | 6 24              |
| Calvignac, hal.   | 8 55              | 2 44              | 6 31              |
| Cajarc.....       | 9 8               | 2 57              | 6 44              |
| Montbrun, hal.    | 9 18              | 3 8               | 6 54              |
| Toirac.....       | 9 27              | 3 18              | 7 3               |
| Lamadelleine..... | 9 40              | 3 31              | 7 15              |
| CAPDENAC. A.      | 9 52              | 3 44              | 7 27              |

De CAPDENAC à CAHORS

|                   | [Omnibus] | [Omnibus]          | [Omnibus]         |
|-------------------|-----------|--------------------|-------------------|
| CAPDENAC. D.      | 7 47      | 11 <sup>h</sup> 10 | 5 <sup>h</sup> 23 |
| Lamadelleine..... | 7 59      | 11 22              | 5 35              |
| Toirac.....       | 8 10      | 11 34              | 5 46              |
| Montbrun, hal.    | 8 18      | 11 43              | 5 54              |
| Cajarc.....       | 8 30      | 11 55              | 6 5               |
| Calvignac, hal.   | 8 40      | 12 6               | 6 15              |
| St-Martin-Lab.    | 8 49      | 12 14              | 6 25              |
| St-Cirq, halte.   | 8 57      | 12 23              | 6 33              |
| Conduché.....     | 9 3       | 12 30              | 6 39              |
| Saint-Géry.....   | 9 18      | 12 45              | 6 53              |
| Vers.....         | 9 23      | 12 54              | 6 58              |
| Arcambal.....     | 9 31      | 1 00               | 7 6               |
| Cabessut, halte.  | 9 41      | 1 11               | 7 16              |
| CAHORS. — A.      | 9 49      | 1 19               | 7 24              |

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison EDOUX

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints  
Vitrerie  
Faux bois **Henri SÉGUY** en tous genres  
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

Avis au public

Les personnes qui auraient l'intention de soumissionner pour la fourniture des conserves de viande françaises, sont informées que le précédent avis qui a paru dans notre numéro du 27 juin courant, est modifié par suite de nouveaux renseignements survenus après sa publication.

Il résulte de nouvelles mesures prises, que l'administration militaire se propose de faire connaître ultérieurement, d'une manière définitive, le délai dans lequel devront être déposées les déclarations d'intention de soumissionner ainsi que la date de l'adjudication.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.